

Attestation d'essai n° 2016 CERIB 5859

Selon l'arrêté du 22 mars 2004 modifié du Ministère de l'Intérieur

RESISTANCE AU FEU des éléments de construction

Objet : Mur non porteur

Concernant : L'évaluation de la résistance au feu d'un mur non porteur réalisé à partir de blocs de béton de granulats courants 500 x 200 x 250 (l x ep x h), testé selon la NF EN 1364-1 : 2015.

Date de l'essai : 26/02/2016

Laboratoire : Centre d'Essais au Feu - CERIB

Demandeur : **GIE TECHNIBLOC**
414, avenue de la Plage – BP 50119
69654 VILLEFRANCHE CEDEX

Description : Les blocs mis en œuvre sont en béton de granulats courants, de dimensions nominales 500 x 200 x 250 mm³, contenant 6 alvéoles non débouchantes et de classe de résistance B40. Les joints horizontaux et verticaux sont réalisés avec du mortier colle pour joints minces de référence TECHNIBLOC & TECHNITHERM L M15. La mise en œuvre est réalisée conformément aux dispositions générales de la NF DTU 20.1. Les rangées de blocs sont montées à l'aide du mortier colle pour joints minces, par assises horizontales successives, décalées d'un demi-bloc d'un rang sur l'autre. Le mortier colle pour joints minces est appliqué à l'aide d'un rouleau applicateur sur les blocs du rang inférieur. L'épaisseur des joints horizontaux, réalisés en continu sur la longueur du mur, est d'environ 1 à 2 mm après tassement. Les blocs d'une même rangée sont emboîtés. Les joints sont traités au mortier colle pour joints minces uniquement au niveau des emboitements (tenon / mortaise).

Performances du mur : Etanchéité au feu : 120 minutes
Isolation thermique: 120 minutes

Fait à Epernon, le 14 mars 2016.



Rijaniaina NIRY RAZAFINJATO
Responsable d'Essais du
Centre d'Essais au Feu

Cette attestation a une valeur informative. Seuls les procès-verbaux de classement ou les avis de chantier permettent de justifier des performances de résistance au feu des produits, éléments de construction et d'ouvrages.